

PREAMBULE

En préambule de ce rapport de présentation du budget primitif 2025, il convient de rappeler que depuis le 1er janvier 2024 les collectivités territoriales doivent utiliser la nomenclature M57 en lieu et place de la nomenclature M14.

L'objectif du législateur est d'uniformiser la situation de l'ensemble des collectivités avec l'utilisation d'une seule et même nomenclature pour toutes les strates.

Ce changement de nomenclature implique toujours pour ce budget primitif 2025 :

- La modification de certains articles et chapitres budgétaires ;
- Une refonte de la maquette budgétaire ;
- L'absence de comparaison avec N-1 pour certains chapitres et comptes ;

Pour plus de précisions, je vous renvoie aux arrêtés du 21 décembre 2022 et du 21 décembre 2023 relatifs à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs.

INTRODUCTION

Malgré les contextes économiques (à l'international par l'élection et la mise en œuvre des politiques de Donald TRUMP, et au niveau national, assez mouvementés, du fait de l'absence de Loi de Finances au 31 décembre dernier, et l'adoption d'un budget « parcellaire » au niveau national, en janvier dernier, ce budget 2025 a bâti et renouvelé ses équilibres grâce aux économies faites sur les principaux postes de dépenses dans les services et par le renforcement des dépenses d'investissement pour l'avenir.

L'élaboration du budget 2025 s'inscrit cependant dans un contexte de crise politique et budgétaire.

Confronté à la dégradation de la situation des dépenses publiques sous l'effet des crises successives, des baisses d'impôts et du ralentissement de la croissance, l'Etat se trouve aujourd'hui dans une situation financière délicate. Avec les projections actuelles son déficit public 2024 est ainsi estimé à 6,1% du produit intérieur brut (PIB) et l'objectif affiché est de le ramener à 5,0% du PIB dès 2025. Cet effort significatif de consolidation a vocation à s'ancrer dans une trajectoire de finances publiques ramenant le déficit sous le seuil de 3 % de PIB en 2029. Ces difficultés budgétaires vont affecter durablement l'ensemble des acteurs (contribuables, entreprises, collectivités, ...).

Ainsi, après le « quoi qu'il en coûte » nous entrons dans une période de rigueur, et la question du financement du déficit public, avec des implications certaines sur les budgets locaux, est aujourd'hui au cœur des discussions.

Dans ce contexte économique difficile et face à l'incertitude quant aux futures décisions gouvernementales et leur impact sur les budgets communaux, il convient de rester vigilant et de continuer à avoir une gestion financière agile, prospective et rigoureuse pour conserver des capacités à investir et ainsi préparer l'avenir de la commune.

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'objectif est de préserver la qualité des services municipaux et de garder un niveau d'épargne brute suffisant afin d'être en mesure de mettre en œuvre et financer les plans pluriannuels d'investissement (PPI) ambitieux et nécessaires que la commune s'est fixée, tout en préservant les grands équilibres à long-terme.

Les lignes de gestion du budget communal établies précédemment sont donc réaffirmées :

- Stabilité des taux d'imposition qui demeurent inchangés reflétant une volonté de la municipalité de préserver le pouvoir d'achat des habitants ;
- Légère baisse des dépenses de fonctionnement malgré la prise en compte des charges d'intérêts et de l'inflation ;
- Maintien global, au minimum, des subventions aux associations
- Poursuite du programme d'investissement ambitieux.

Le débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le 06 mars dernier a été l'occasion de rappeler le contraintes financières et institutionnelles dans lesquelles est élaboré le budget 2025, en particulier :

- Une incertitude politique quant au maintien d'un gouvernement jusqu'en 2027,
- Une forte fluctuation des marchés financiers et des prévisions de croissance, au regard des politiques protectionnistes mises en œuvre par les grandes puissances telles que les Etats-Unis, et la Chine,
- une instabilité géopolitique tant aux portes de l'Union européenne, avec une remise en perspective de l'économie, en version « économie de guerre », qu'au Proche-Orient,
- Des taux d'intérêts relativement stables depuis l'an dernier, mais somme toute, demeurant fluctuant au moindre soubresaut des politiques économiques mondiales,
- La réfaction de la Dotation Globale de Fonctionnement, à laquelle il faut adjoindre le dispositif DILICO : dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales. Ce dernier prévoit de prélever un certain nombre de collectivités sur leurs douzièmes de fiscalité jusqu'à atteindre une contribution totale d'un milliard d'euros, là où le fonds de réserve devait fonctionner 450 collectivités pour un prélèvement total de 3 milliards d'euros.
- Suppression du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) sur les dépenses de fonctionnement
- Diminution du taux du FCTVA sur les dépenses d'investissement, qui passerait de 16,404 % à 14,85%
- Hausse de cinq points du taux de cotisation « employeur » à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), qu'il faudra absorber sur plusieurs années.

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Comme exposé lors du débat d'orientation budgétaire, le budget primitif 2025 s'articule autour de 3 axes politiques fondamentaux :

- **La sécurité de toutes et tous** ; en effet, la sécurité constitue un axe majeur de ce budget. Elle se traduit par des actions concrètes et ambitieuses, comme le renforcement des effectifs de la police municipale, la modernisation de leurs équipements et la poursuite du déploiement de la vidéoprotection, par le biais du rattachement au CSU de l'Eurométropole de Metz et l'implantation dans les 12 prochains mois de 71 points de visionnage sur le territoire communal.
- **La jeunesse** : Une politique d'investissement ambitieuse et structurante tournée vers l'avenir et notamment l'éducation qui bénéficie également d'une attention particulière, avec la rénovation thermique du groupe scolaire FERRY, la livraison prochaine du nouveau Péri-scolaire avec Restauration FREINET, la réflexion sur la construction d'un nouveau Pôle éducatif FREINET, sans oublier des équipements sportifs comme un terrain de foot à 5, et la réfection de toutes les aires de jeux.
- **Le développement et l'environnement durable** : préservation des paysages via l'éco pâturage, pratique de la tonte raisonnée, et de la fauche tardive, étude sur la végétalisation des cimetières, poursuite des trames vertes et bleues, poursuite du développement des voies vertes et de la mobilité avec l'arrivée prochaine de la ligne C du METTIS, en partenariat avec l'Eurométropole de Metz, baisse des consommations d'énergie avec deux bâtiments équipés de panneaux photovoltaïques, remplacement de tous les lampadaires restants en technologie LED, intégration des normes environnementales dans les nouveaux projets (périscolaire, écoles etc.).
- **La préservation du patrimoine culturel et cultuel** : réfection en profondeur pour le presbytère, préservation du clocher, et l'église au cœur du village.

Les résultats présentés traduisent une gestion exemplaire, alliant discipline budgétaire et ambition politique. Le budget primitif 2025 s'inscrit dans une trajectoire financière solide, établie selon le principe de prudence, permettant à la commune de Marly de relever les défis présents tout en préparant l'avenir avec sérénité et ambition.

Cet effort conjugué à la politique de sobriété menée sur les consommations d'énergie et les ressources, ainsi que les travaux réalisés pour gagner en efficacité énergétique, et en mobilité permettent de répondre aux enjeux de transition et sobriété économique et écologique, d'améliorer le cadre de vie des Marliennes et Marliens.

La municipalité poursuivra la stratégie des grands travaux qui nécessitera outre l'autofinancement des projets assuré depuis déjà plus de dix ans, de mobiliser un nouvel emprunt d'un montant de près de 1,5 millions d'euros pour porter les ambitions municipales, tout en restant très attentif aux conditions actuelles et évolutives des taux. Aujourd'hui, cet objectif est rendu facile et supportable grâce à la politique de désendettement menée par la municipalité depuis plusieurs années. En effet, la réintroduction d'excédents constatés chaque année au compte administratif et par des produits de cession particulièrement importants (mais ponctuels) ont permis à la ville d'assurer le financement de ses investissements sans alourdir la charge de l'emprunt.

LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2025

A – L'EQUILIBRE GLOBAL

Le Budget primitif de l'exercice 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **19.655.751,56 €**, dont **12.956.372,05 €** en fonctionnement et **6.699.379,51 €** en investissement.

En section de fonctionnement, les mouvements réels s'élèvent à **9.445.135,54 €** en dépenses et **9.619.584 €** en recettes auxquels on intègre un report de l'excédent antérieur de **3.336.788,05 €**.

En section d'investissement, les mouvements réels s'élèvent à **5.833.710,84 €** en dépenses et **5.383.301,70 €** en recettes (financières et d'équipements).

Les opérations d'ordre sont essentiellement constituées du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement à hauteur de **716.077,81 €** et des dotations aux amortissements pour 600.000,00 €.

Les restes à réaliser sont intégrés comme chaque année en section d'investissement et permettent la poursuite des travaux lors du 1er trimestre de l'année en cours, avant le vote du budget. Ils s'élèvent cette année à **1.329.490,03 €** en dépenses et **0 €** en recettes.

Le BP 2025 est globalement en augmentation de **8,8 %, bien moins que l'an passé (+ 19%)**. La section de fonctionnement baisse de **1,96 %** (contre + 5,74 % en 2024) et la section d'investissement progressent de **19,91 %** (contre 65,25 % en 2024).

Cette année, le financement des investissements est assuré par les ressources propres (excédent, subventions, FCTVA, ...), mais également par le recours à l'emprunt pour un montant d'1,5 millions d'euros.

B – LES DEPENSES

1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **9.445.135,54 €**, soit une baisse de près de 2 % des dépenses de fonctionnement par rapport au BP 2024 (**9.634.000 €**).

Les charges à caractère général s'élèvent à **2.932.424,25 €**, soit une baisse, comptable, de 4,29 % par rapport au budget 2024.

Malgré le contexte socio-économique et institutionnel, la municipalité, avec une politique de rigueur, est parvenue à contenir l'évolution de la charge que constituent les postes « énergie » et « matières premières », comme les dépenses de fournitures.

Les charges de personnel d'un montant de **5.260.370 €** sont en baisse de **1,68 %**, par rapport au BP 2024.

La gestion technique et rigoureuse de la municipalité des charges de personnel avec la prise en compte des effets de glissement vieillesse technicité (promotion internes, avancements d'échelon, de grade) ainsi que diverses mesures permettent de trouver un nouvel équilibre, particulièrement avec des recrutements ciblés et calibrés.

Les charges de gestion courante (cotisations patronales, cotisations des caisses de retraites spécifiques des élus, droits d'utilisation des logiciels, ...) s'affichent à **1.110.041,29 €** et sont en hausse de + **4,03 %** par rapport à 2024.

Les subventions aux associations enregistrent une progression d'environ **77.900 €** et s'élèvent à **325.000 €**, soit une hausse de près de 24 %. L'action sociale est également au cœur des préoccupations de la majorité, car avec le retour à l'activité normale, sans contraintes « post-covid », la diversité culturelle passe également par le soutien à toutes les associations qui sont fortes de succès, à la fois par le rayonnement de la commune de Marly, mais également par le nombre, toujours croissant, de participants aux divers événements. Par ailleurs, la concrétisation du RPE, ouvert depuis le 1^{er} trimestre 2025, nécessite un subventionnement communal de **28.611 €**.

Les charges financières s'élèvent à **70.800 €** et sont en baisse par rapport à 2024 (-**16,71 %**). La dette de la ville se composant d'emprunts à taux fixe, le remboursement des intérêts n'a pas été impacté par les diverses fluctuations des taux.

2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **5.833.710,84 €**, soit une hausse de **856.710,84 € (hausse de 17,21 % par rapport à 2024)**.

Les dépenses d'équipement comprennent les études, les acquisitions diverses et les travaux nouveaux ainsi que les restes à réaliser. Elles s'élèvent au total à **5.492.407,84 €**.

La construction du projet périscolaire Freinet mobilise **1.258.108,26 €** en prévisionnel, cette année. Mais nous pouvons également faire part d'un taux de subventionnement de l'équipement à 80 % pour un total de subventions notifiées de : **1.068.276,00 €**.

Les autres bâtiments communaux font l'objet d'études et de travaux de rénovations avec une modification de l'enveloppe pour ce qui est de l'ensemble du groupe scolaire FERRY et non plus seulement de la maternelle FERRY, pour un montant de 825.000 € en 2025 (pour une autorisation de programme / crédits de paiement d'un montant total de 2.220.852 €), les études pour le nouveau groupe scolaire (**104.511 €**, avec provisionnement pour frais d'actes authentiques, arpentages, éventuellement 1ers travaux, ...), la réhabilitation du presbytère (**262.920 € en 2025**), remplacement des abat-sons de l'église pour **34.000 €** en 2025, et divers travaux d'accessibilité (**237.000 €**).

Pour l'éclairage public, les investissements prévus pour 2025 s'élèvent à un peu plus de **996.000 €**, dont **966.000 €** pour la modernisation en LED de l'ensemble du parc de candélabres.

S'agissant des équipements sportifs, **251.900 €** sont prévus cette année avec notamment, outre la réfection du gazon du City-Stade, la réfection des terrains de tennis en schistes, la création d'un terrain de foot à 5 (**214.400 € dont 182.400 € de RAR**).

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le montant de l'enveloppe affectée aux « nouvelles technologies » (licences, ordinateurs, migration téléphonie IP, études implantation caméras, parapheur électronique...), qui constituent des dépenses quasi obligatoires, pour la bonne marche de l'ensemble des services de la commune, avec la politique de dématérialisation et le risque « cyber », qui se développe d'année en année, s'élève à **413.303 €**. Cette somme comprend principalement la mise en œuvre du dispositif de caméras pour assurer la sécurité de tous dans le cadre du CSU de l'Eurométropole de Metz, pour un montant de **260.000 €**.

Sur le volet environnemental, les crédits affectés aux espaces verts, s'élèvent à **152.000 €** et comprennent entre autres, l'étude pour la végétalisation des cimetières, la végétalisation des espaces l'acquisition du matériel technique, l'acquisition de nouveaux dispositifs de jeux pour les parcs, ...

Le remboursement du capital de la dette reste stable et s'élève à **339.953 €**. En effet, la commune n'a pas souscrit de nouvel emprunt en 2024, mais envisage d'y recourir à hauteur de 1,5 millions d'euros en capital.

C – LES RECETTES

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les produits issus de la fiscalité sont en progression du fait de la hausse naturelle des bases, et comprennent le produit des impôts des ménages, la part contributive des entreprises reversée par Metz Métropole, la taxe additionnelle aux droits de mutation, la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure et la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité.

Les impôts directs locaux s'élèvent à **6.080.329,00 €**. Cette hausse s'explique par le coefficient de revalorisation des bases fiscales des locaux d'habitation, décidé par l'Etat et lié à l'inflation qui s'élève à 1,7 % pour les bases actualisées en 2025, ainsi que de l'arrivée de nouveaux Marliens.

Concernant l'attribution de compensation, soit **487.579 €**, et la dotation de solidarité communautaire de l'Eurométropole, soit **315.000 €**, leurs montants prévisionnels sont reconduits.

Les autres taxes s'élèvent à un peu plus de **800.000 €** et comprennent notamment les taxes additionnelles des droits de mutation qui ont été estimées avec prudence en raison de la stagnation du marché immobilier.

Ils se composent pour l'essentiel de la redevance des services périscolaires pour **530.000 €**, de la redevance des services culturels pour **250.000,00 €** (conservatoire, NEC, bibliothèque) notamment.

Les atténuations de charges comprennent les remboursements d'assurances sur les risques statutaires du personnel et se montent à **110.000,00 €**.

Les dotations, subventions et participations sont attendues à hauteur de **896.380,00 €**, soit une baisse de **1,24 %**.

La dotation globale de fonctionnement représente la part la plus importante des dotations, subventions et participations. Son produit est encore en baisse par rapport à 2024, soit : **624.030,00 € (-6,24 %)**. Elle comprend la réfaction avec le dispositif DILICO.

2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les subventions perçues, d'un montant de **1.352.634,00 €**, sont principalement composées des financements obtenus pour les divers projets en chantier : Région Grand Est (266.674 €), Conseil Départemental de Moselle (208.000 €), CAF (200.000 €), Etat (222.498 €).

CONCLUSION

C'est dans un contexte national et international, assez troublé et fluctuant, que le budget primitif 2025 présenté au Conseil Municipal a été établi. Il est soumis de façon unilatérale à des augmentations de dépenses, souvent décidées par l'Etat, alors que les recettes de la commune ne progressent pas au rythme de l'inflation et du déficit national.

L'Etat demande aux collectivités locales de faire des efforts, alors qu'elles ne participent qu'à la marge au déficit public. Rappelons que les budgets des collectivités sont votés à l'équilibre.

Pour autant Marly continue d'investir pour son patrimoine et générer des économies de fonctionnement seule piste réelle à long terme.

Le développement (durable) de notre commune se poursuit, de nombreux chantiers arrivent à termes et de nouvelles perspectives se dessinent. A travers cette construction budgétaire, Marly confirme sa position d'une commune dynamique, agréable, où il fait bon vivre, au sein de l'Eurométropole messine.